



Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DEMANDE PAR LA SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE CREYS-MALVILLE
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE CREYS-MEPIEU**

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Creys-Mépieu **lundi 14 septembre 2020 (début de l'enquête à 14h) au jeudi 15 octobre 2020 (clôture de l'enquête à 18h), soit pendant 31 jours consécutifs** à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Creys-Mépieu.

Cette opération assurée par la SAS Centrale Photovoltaïque de Creys-Malville a pour principal objectif d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Creys-Mépieu.

A l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le Préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Jean-Marc VOSGIEN, chef de projet IT.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative, son résumé non technique, ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Creys-Mépieu pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Creys-Mépieu, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Creys-Mépieu
A l'attention du commissaire enquêteur
35 place de la mairie
38510 CREYS-MEPIEU

ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-creys-malville@isere.gouv.fr

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Creys-Mépieu les jours suivants :

Lundi 14 septembre de 14h à 17h

Jeudi 1er octobre de 14h à 18h

Jeudi 15 octobre de 14h à 18h

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Creys-Mépieu au public sont :
du lundi au jeudi de 14 h à 18 h et le vendredi de 14 h à 17h30

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est La société EDF Renouvelables France – Monsieur Anthony Roubin – Chef de projet qui peut être contacté à l'adresse mail suivante : Anthony.Roubin@edf-re.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (Préfecture de l'Isère, Direction des Relations avec les Collectivités – Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique, 12 place de Verdun CS71046 – 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Conformément au code de l'environnement, le dossier comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative, son résumé non technique est consultable sur le site Internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr) et l'avis de l'autorité environnementale sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr) ainsi que le site internet des services de l'État en Isère.

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Creys-Mépieu.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Creys-Mépieu, ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la préfecture (www.isere.gouv.fr).